

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 13 mars 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 7 mars 2023

**Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

*Mis en ligne :*

Jeudi 14 mars 2023

**Procurations de vote et mandataires :** Mme DORIA Anne ayant donné pouvoir à M. LEFEUVRE Gaël, M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à Mme CAÏTUCOLI Christiane, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M. Gérard RAOUL, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M. NOULLEZ Sébastien

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 21  
Votants : 27  
Quorum : 15

**Absents :** M. DA CUNHA Manuel, PEROT Marlène

Monsieur Damien VAN CAUWELAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 7 mars 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies

## **2023-17 Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du C.G.C.T.**

### **Déclaration d'intention d'aliéner**

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration de cession d'un fonds de commerce d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AN N°63 sis 7 allée du Marché, d'une superficie de 265 m<sup>2</sup>, au prix de 1.050.000,00 €.

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

